

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Poitiers - Licence - Arts du spectacle

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier | Taux non résidents |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|--------------------|
| Université de Poitiers - Licence - Arts du spectacle | Jury par défaut | Tous les candidats | 110 | 669 | 387 | 507 | 17 | 5 |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention ARTS DU SPECTACLE :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle
Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence Arts du spectacle laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.
- * Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée
Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La licence Arts du spectacle assure l'acquisition de connaissances propres aux techniques, à l'histoire, à l'esthétique et à la théorie du cinéma et du théâtre. Elle développe également l'apprentissage des méthodes de travail universitaire et de recherche. Elle offre enfin une expérience concrète des conditions d'élaboration d'un projet créatif collectif (réalisation d'un court métrage ou mise en scène d'une pièce).

Rythme de la formation

- 3 années d'études réparties sur 6 semestres
- Des cours en amphithéâtre et des travaux dirigés en plus petits groupes
- Environ 25 heures de cours par semaine
- Un stage possible en 3e année

Pour avoir plus d'informations sur la mention Arts du Spectacle : <https://www.univ-poitiers.fr/espace-lyceen-ne/que-faire-apres-le-bac/licence-arts-du-spectacle/>

Si vous êtes en reprise d'études, contactez [UP&PRO](#) en parallèle de votre candidature Parcoursup.

Demande de césure en première année :

- disponible après 1 semestre effectué au minimum
- consultez les informations [ici](#)

Attention : cocher la césure dans votre dossier Parcoursup ne vous réserve en aucun cas une place pour l'année suivante.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Le calcul du pré-classement repose sur les moyennes des notes de Première et Terminale et des notes aux épreuves finales d'enseignements de spécialité avec une importance particulière attribuée aux matières en lien avec la formation et les éléments de la fiche Avenir. Sur la base de ce pré-classement, la commission se réunit physiquement pour une appréciation humaine des dossiers et notamment le projet de formation motivé.

Dans cette formation non sélective, chaque candidat.e est susceptible de recevoir une proposition d'admission. Toutefois, cette formation étant très demandée, les propositions d'admission aux candidats et candidates sont échelonnées dans le temps selon le rang d'appel et les réponses des autres candidats et candidates. Ainsi les candidats et candidates sont susceptibles de recevoir une proposition d'admission tout au long de la procédure Parcoursup.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Outre les notes et la fiche Avenir, une attention particulière sera portée au projet de formation motivé et à son adéquation avec la formation demandée.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|---|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Moyenne arithmétique des notes disponibles de Première et Terminale (hors épreuves du baccalauréat) | Notes de Première et Terminale | Notes des bulletins | Important |
| | Enseignements du socle commun en lien avec la formation visée | - Histoire-géographie - Français / Philosophie - Langue vivante A | Notes des bulletins | Très important |
| | Enseignements de spécialité artistiques, littéraires, sciences humaines et sociales | - Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts) - Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - Humanités, littérature et philosophie Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité - Sciences économiques et sociales | Notes des bulletins | Très important |
| | Épreuves terminales des enseignements de spécialité | | Notes aux épreuves du baccalauréat | Important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir | | Fiche Avenir | Important |
| Savoir-être | Champ « Capacité à | Champs « Capacité à s'investir » et « | Fiche Avenir | Important |

| | | | | |
|---|--|--|---|----------------|
| | s'investir » et « Autonomie » de la fiche Avenir | Autonomie » de la fiche Avenir | | |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Projets de formation | Cohérence du (ou des) projet(s) de formation avec la formation choisie | Projet de formation motivé, fiche réorientation | Très important |
| | Champ « Capacité à réussir » de la fiche Avenir | | Fiche Avenir | Important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |

Signature :

Virginie LAVAL,
Président de l'établissement Université de Poitiers